

OSSIAM LUX

Société anonyme - Société d'investissement à capital variable

Siège social : 49 Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B160071

(la « **Société** »)

Convocation à une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires du compartiment Ossiam US Minimum Variance ESG NR

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du compartiment Ossiam US Minimum Variance ESG NR tenue le 27 mars 2020 n'ayant pas pu valablement délibérer en raison d'un manque de quorum relatif à l'ordre du jour, les actionnaires sont par la présente convoqués à assister à une nouvelle assemblée générale extraordinaire du compartiment Ossiam US Minimum Variance ESG NR qui se tiendra au siège social de la Société le 17 avril 2020 à 14H00 (heure de Luxembourg) (l'« **Assemblée** ») ou à tout ajournement de celle-ci pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

Résolution unique

Approuver, sur la base de la proposition de fusion commune et à la Date de prise d'effet du 24 avril 2020 (ou à toute autre date proposée par le Président lors de l'assemblée), la fusion du compartiment OSSIAM LUX - Ossiam US Minimum Variance ESG NR dans l'OSSIAM IRL ICAV - Ossiam US Minimum Variance ESG NR UCITS ETF, un compartiment d'OSSIAM IRL ICAV, constitué en Irlande, ayant son siège social 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, numéro d'enregistrement C173953 et répondant à la définition de véhicule de gestion collective d'actifs irlandais de type ouvert à compartiments multiples (« ICAV ») et constitué en Organisme de placement collectif en valeurs mobilières conformément au règlement des Communautés européennes de 2011 (S.I. n° 352 de 2011) tel que modifié, en conséquence de quoi le compartiment OSSIAM LUX - Ossiam US Minimum Variance ESG NR cessera d'exister.

Vote

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait qu'aucun quorum particulier n'est nécessaire pour valablement délibérer et voter sur le seul point de l'ordre du jour de l'Assemblée et que les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Si vous détenez des actions de la Société par le biais d'un intermédiaire financier ou d'un agent de compensation, il convient de noter que :

- le formulaire de procuration doit être retourné à l'intermédiaire financier ou à l'agent de compensation suffisamment tôt pour permettre sa transmission à la Société avant le 14 avril 2020 ;
- si l'intermédiaire financier ou l'agent de compensation détient les actions de la Société en son nom propre et pour votre compte, vous pourriez ne pas pouvoir exercer certains droits directement à l'égard de la Société.

Dispositions en matière de vote

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19 et du fait qu'il soit possible que l'Assemblée ne se déroule pas physiquement, si vous souhaitez voter sur le seul point de l'ordre du jour, veuillez utiliser la procuration. Pour des raisons organisationnelles, veuillez bien remplir et signer le formulaire de procuration et le retourner en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com et/ou par télécopieur à l'attention du département domiciliaire au numéro : 352 46 40 10 413 au plus tard le 15 avril 2020 à 17h00.

Cordialement,

Le Conseil d'administration